



Autoroute

Cas res-toulouse

Réunions d'information intercommunales  
Secteur 5 – 10 juin 2014



# Réunions intercommunales

## Réunion du 10 juin 2014

- 1) Rappel sur la concertation et les suites données**
- 2) Les décisions prises et les choix validés**
- 3) Détails du tracé de référence du secteur 5**
- 4) La décision ministérielle et ses conséquences**
- 5) Les étapes du projet avant l'enquête publique**
- 6) Le calendrier prévisionnel jusqu'à l'enquête publique**

# 1

## **Rappel sur la concertation et les suites données**

# Rappel sur la concertation

- **Fin 2009 / début 2010 : débat public**
  - **DM du 25 juin 2010 retenant le principe de mise à 2 x 2 voies de Toulouse – Castres sous forme concédée**
- **Décision préfectorale du 11 janvier 2011 fixant les modalités de la concertation de type Grenelle dans le but de :**
  - recueillir tout au long des études des propositions pour enrichir le projet ;
  - assurer la cohérence entre le projet et les enjeux de développement territoriaux ;
  - réaliser des projets qui respectent milieux humains et naturels ;
  - organiser un échange d'information, une écoute des avis exprimés ;
  - informer régulièrement de l'avancée des études et des décisions prises ;
  - éclairer le comité de pilotage sur les choix à faire.

# L'organisation générale de la concertation

## *Des instances de la concertation :*

- le comité de pilotage, présidé par le préfet de région et composé du président du Conseil régional, des présidents des Conseils généraux 81 et 31, du président de la CACM.
- le comité technique réunissant les services techniques des membres du copil ;
- le comité de suivi, présidé par le préfet de région avec composition type Grenelle,
- un garant de la concertation, Mme Nerte Dautier,
- des groupes de travail techniques : « environnement » et « aménagement du territoire et agriculture »
- des ateliers thématiques du développement durable

## *Les modalités de la concertation avec :*

- des rencontres intercommunales à chaque phase organisées par secteurs
- des permanences auprès du public
- des échanges approfondis avec les acteurs du territoire lors des réunions du comité de suivi, des groupes de travail ou des ateliers du développement durable

Avec à chaque fois : large information de la presse, un dossier de concertation, un registre pour que le public consigne ses remarques et le site internet :

[www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr](http://www.autoroute-castres-toulouse.midi-pyrenees.gouv.fr)

# Les phases de concertation : le choix des fuseaux

- Janvier à mai 2011 : concertation sur les fuseaux :
  - 5 réunions intercommunales ;
  - 9 permanences auprès du public ;
  - 2 comités de suivi le 12 janvier et le 14 février 2011 ;
  - comité technique du 12 mai 2011 ;
  - comité de pilotage du 26 mai 2011.
  - 3 réunions techniques approfondissant les questions de l'eau, de l'architecture et du patrimoine, de l'agriculture.
- suite au copil du 26 mai 2011, décision du préfet de choix du fuseau

# Les phases de concertation :

## Les échangeurs et l'itinéraire de substitution

Mai à décembre 2011 : concertation sur les points d'échange et l'itinéraire de substitution :

- mai à octobre : études et concertation avec les services techniques
- 5 réunions intercommunales fin novembre 2011
- comité de suivi le 2 décembre 2011
- comité de pilotage le 12 décembre 2011
  - suite au copil, décision du préfet sur le positionnement des échangeurs, la consistance de l'itinéraire de substitution (RN 126) et la poursuite de la concertation sur le tracé et certains points particuliers

# Les phases de concertation : le choix du tracé

## Janvier à mars 2012 : concertation sur les tracés

- 5 réunions intercommunales en janvier et février 2012
- 6 permanences auprès du public en février 2012
- 6 réunions d'échanges complémentaires à Maurens-Scopont, Vendine, Verfeil, Algans et avec la chambre d'agriculture du Tarn et la FDSEA
- comité de suivi le 5 mars 2012
- comité de pilotage du 15 mars 2012

Mais aussi :

- les ateliers du développement durable : 93 participants réunis le 23 janvier 2012 à Castres pour échanger sur des retours d'expérience et sur le développement durable du territoire avec l'arrivée de l'autoroute
- le groupe de travail environnement du 27 février 2012

Suite à cette concertation, un bilan de la concertation a été présenté par la garante de la concertation au comité de suivi le 5 mars 2012.

→ **le copil du 15 mars 2012 a validé le choix du tracé de référence**

## Les suites données à la concertation

- Suite aux travaux de la commission Mobilité 21, le gouvernement retient comme prioritaire l'aménagement à 2 x 2 voies Castres – Toulouse à l'été 2013 ;
- Après consultation des collectivités, décision ministérielle (DM) du 22 avril 2014 décide la poursuite de l'aménagement de la RN 126 entre castres et Toulouse sous forme concédée
- 6 juin 2014 : Comité de Pilotage : confirme les choix du tracé de référence validés le 15 mars 2012 et décide de la feuille de route pour la poursuite du projet jusqu'à l'enquête publique

# 2

## **Les décisions prises et les choix validés**



# Les échangeurs

(décision du préfet de déc. 2011 et validations du copil du 15/03/2012)

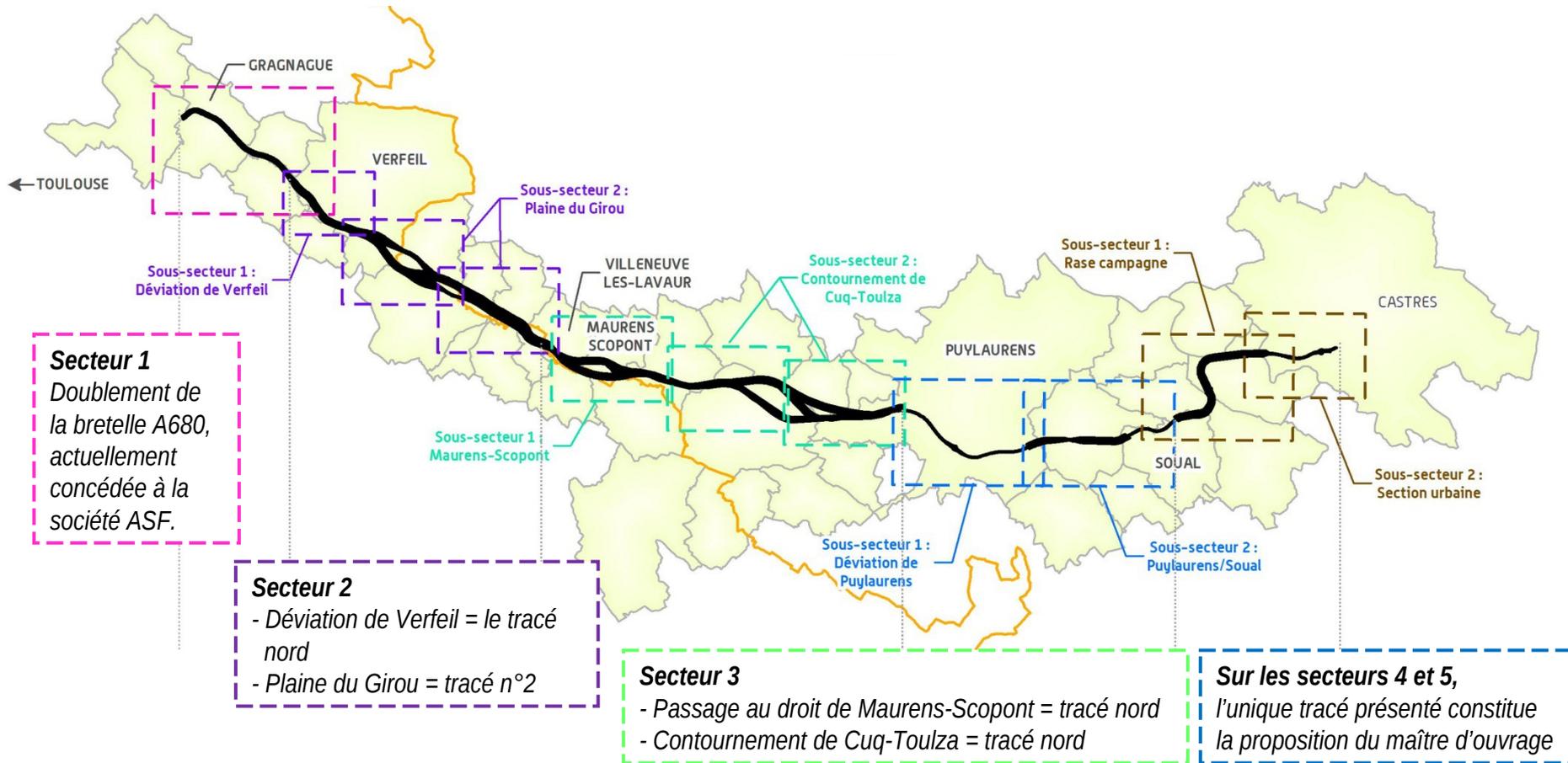
A l'issue de la concertation sur les points d'échange et l'itinéraire de substitution (novembre-décembre 2011) et les échanges avec les 3 communes concernées par l'échangeur de Maurens scopont / Vendines

- **Graguague** (concession ASF) : pas de compléments des demi-échangeurs existants
- **Verfeil** : positionnement central
- **Maurens-Scopont/Vendine** : Accord du copil du 15 mars 2012 de ne pas retenir l'échangeur
- **Puylaurens** : maintien de l'existant
- **Soual** : échangeur à l'est de la déviation actuelle
- **Castres** : positionnement au niveau de Saint-Palais ; VC50 = approfondissement des études d'opportunité

# L'itinéraire de substitution

- L'itinéraire de substitution est la RN126 actuelle hormis sur Soual et de Puylaurens où les déviations actuelles seront intégrées dans le projet
- Puylaurens : étude d'un barreau routier reliant RD84 et RN2126 (sans engagement sur les modalités de financement)
- Soual : poursuite des études et analyse des circulations locales

# Le tracé de référence validé par le COPIL du 6 juin 2014

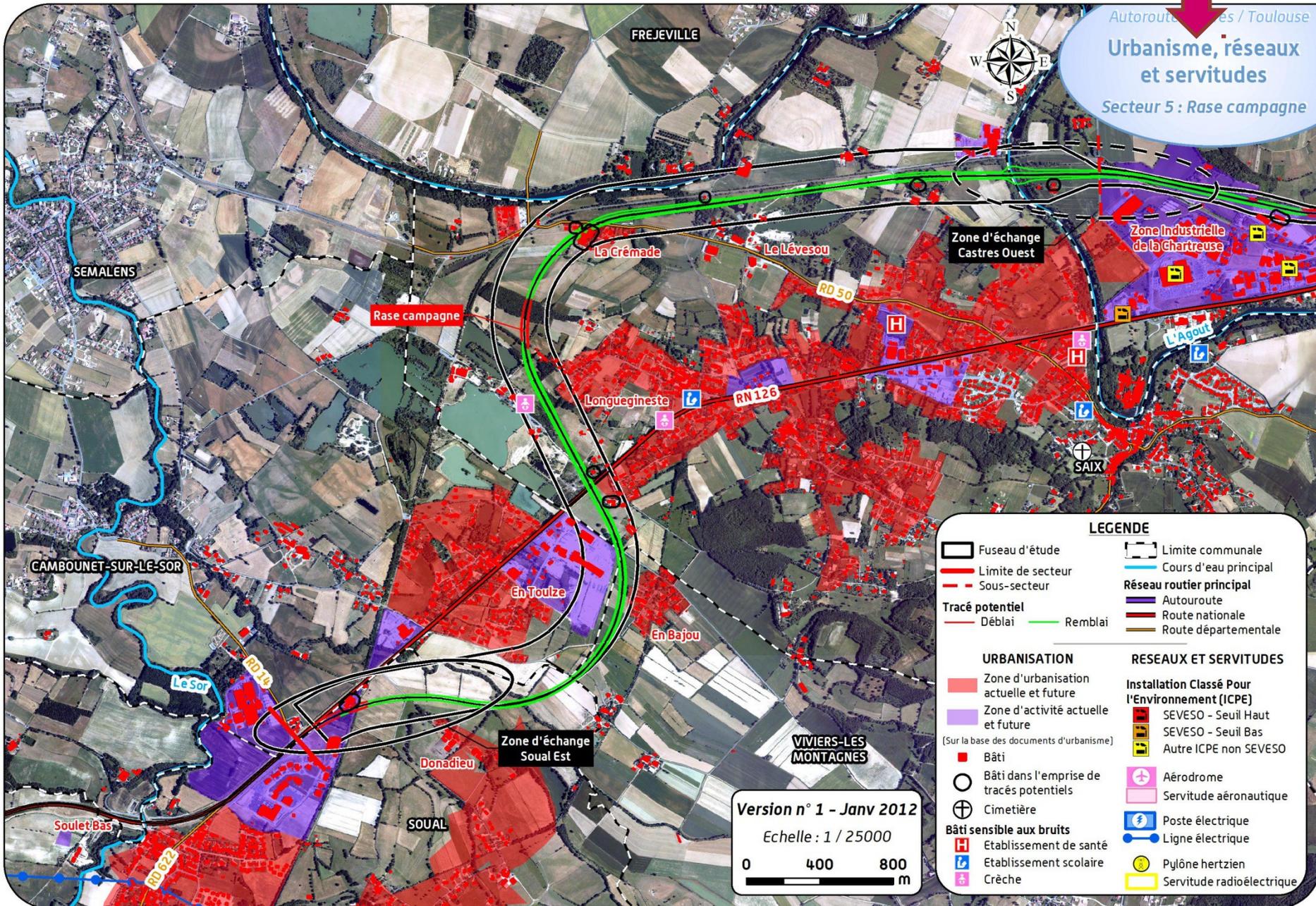


# 3

**Détail du tracé de référence sur le secteur 5**

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

Autoroutes / Toulouse  
**Urbanisme, réseaux et servitudes**  
 Secteur 5 : Rase campagne



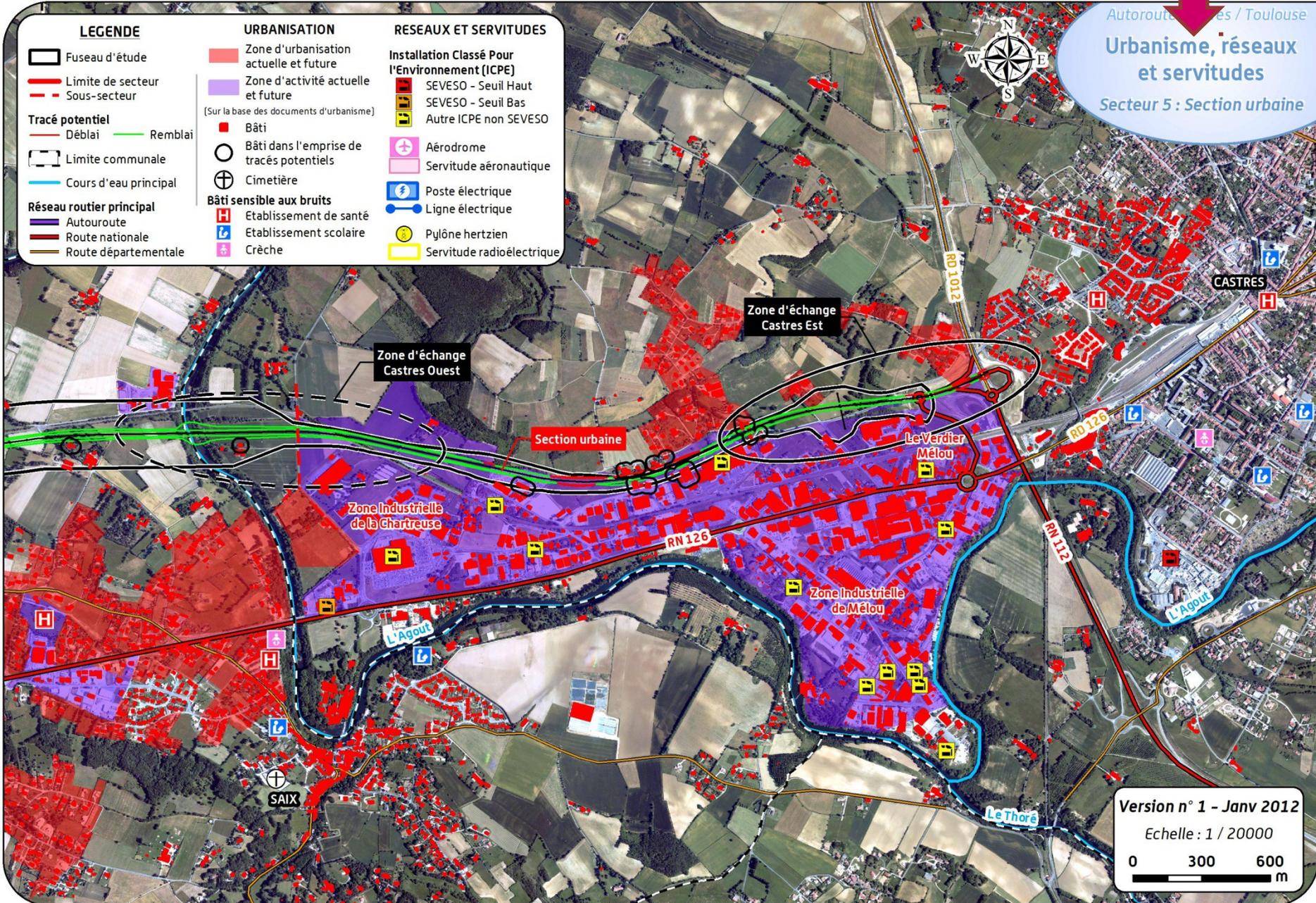
**LEGENDE**

Fuseau d'étude	Limite communale
Limite de secteur	Cours d'eau principal
Sous-secteur	<b>Réseau routier principal</b>
<b>Tracé potentiel</b>	Autoroute
Déblai	Route nationale
Remblai	Route départementale
<b>URBANISATION</b>	<b>RESEAUX ET SERVITUDES</b>
Zone d'urbanisation actuelle et future	<b>Installation Classé Pour l'Environnement (ICPE)</b>
Zone d'activité actuelle et future	SEVESO - Seuil Haut
<small>(Sur la base des documents d'urbanisme)</small>	SEVESO - Seuil Bas
Bâti	Autre ICPE non SEVESO
Bâti dans l'emprise de tracés potentiels	Aérodrome
Cimetière	Servitude aéronautique
<b>Bâti sensible aux bruits</b>	Poste électrique
Etablissement de santé	Ligne électrique
Etablissement scolaire	Pylône hertzien
Crèche	Servitude radioélectrique

Version n° 1 - Janv 2012  
 Echelle : 1 / 25000  
 0 400 800 m

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroutes / Toulouse  
**Urbanisme, réseaux et servitudes**  
 Secteur 5 : Section urbaine

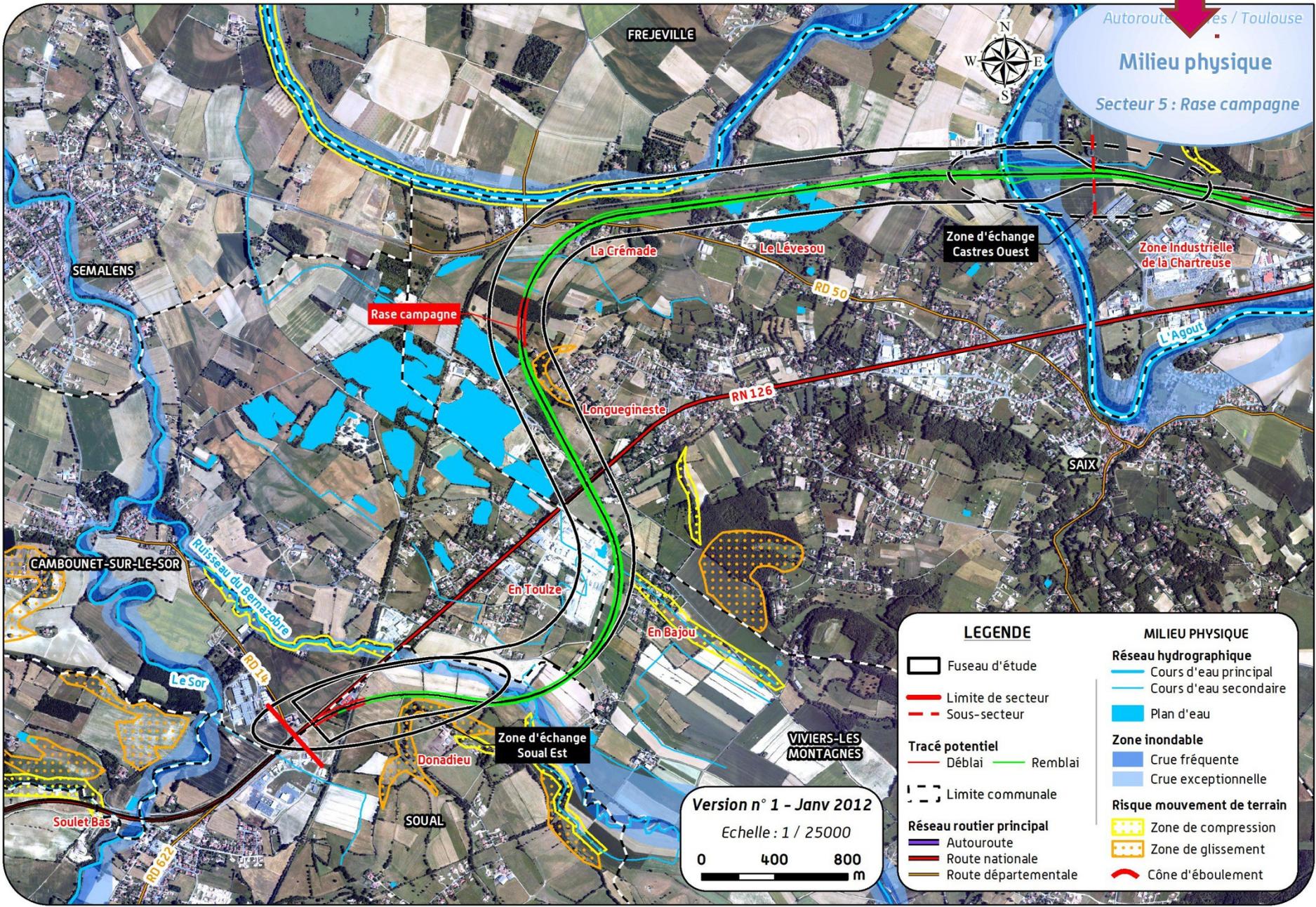


# Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

Autoroute des / Toulouse

Milieu physique

Secteur 5 : Rase campagne



LEGENDE		MILIEU PHYSIQUE	
	Fuseau d'étude		Réseau hydrographique
	Limite de secteur		Cours d'eau principal
	Sous-secteur		Cours d'eau secondaire
	Tracé potentiel		Plan d'eau
	Déblai		Zone inondable
	Remblai		Crue fréquente
	Limite communale		Crue exceptionnelle
	Réseau routier principal		Risque mouvement de terrain
	Autoroute		Zone de compression
	Route nationale		Zone de glissement
	Route départementale		Cône d'éboulement

Version n° 1 - Janv 2012  
 Echelle : 1 / 25000  
 0 400 800 m

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute des / Toulouse

Milieu physique

Secteur 5 : Section urbaine

## LEGENDE

## MILIEU PHYSIQUE

Fuseau d'étude

### Réseau hydrographique

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Plan d'eau

### Tracé potentiel

Déblai Remblai

### Zone inondable

Crue fréquente

Crue exceptionnelle

### Risque mouvement de terrain

Zone de compression

Zone de glissement

Cône d'éboulement

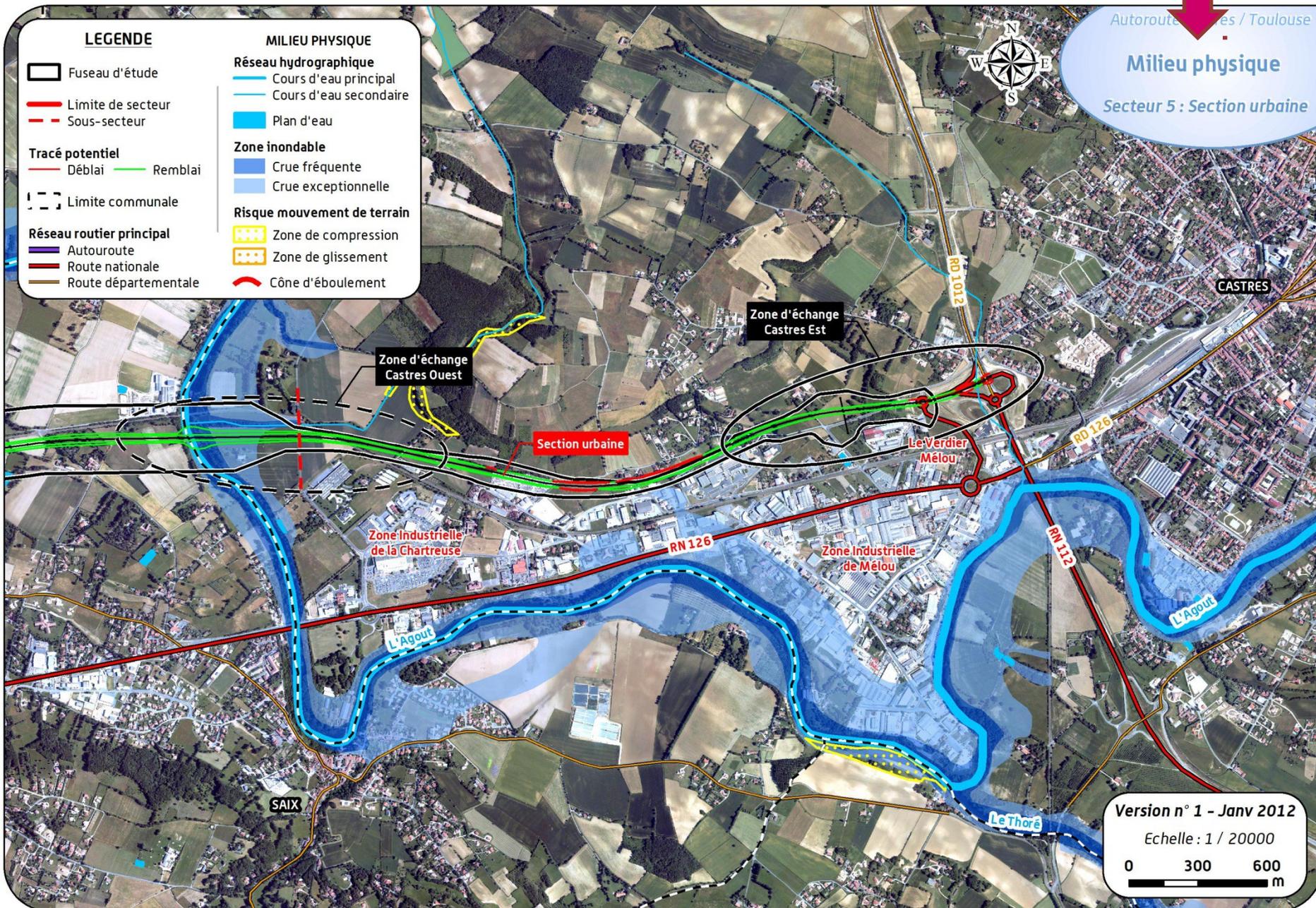
Limite communale

### Réseau routier principal

Autoroute

Route nationale

Route départementale



Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 20000

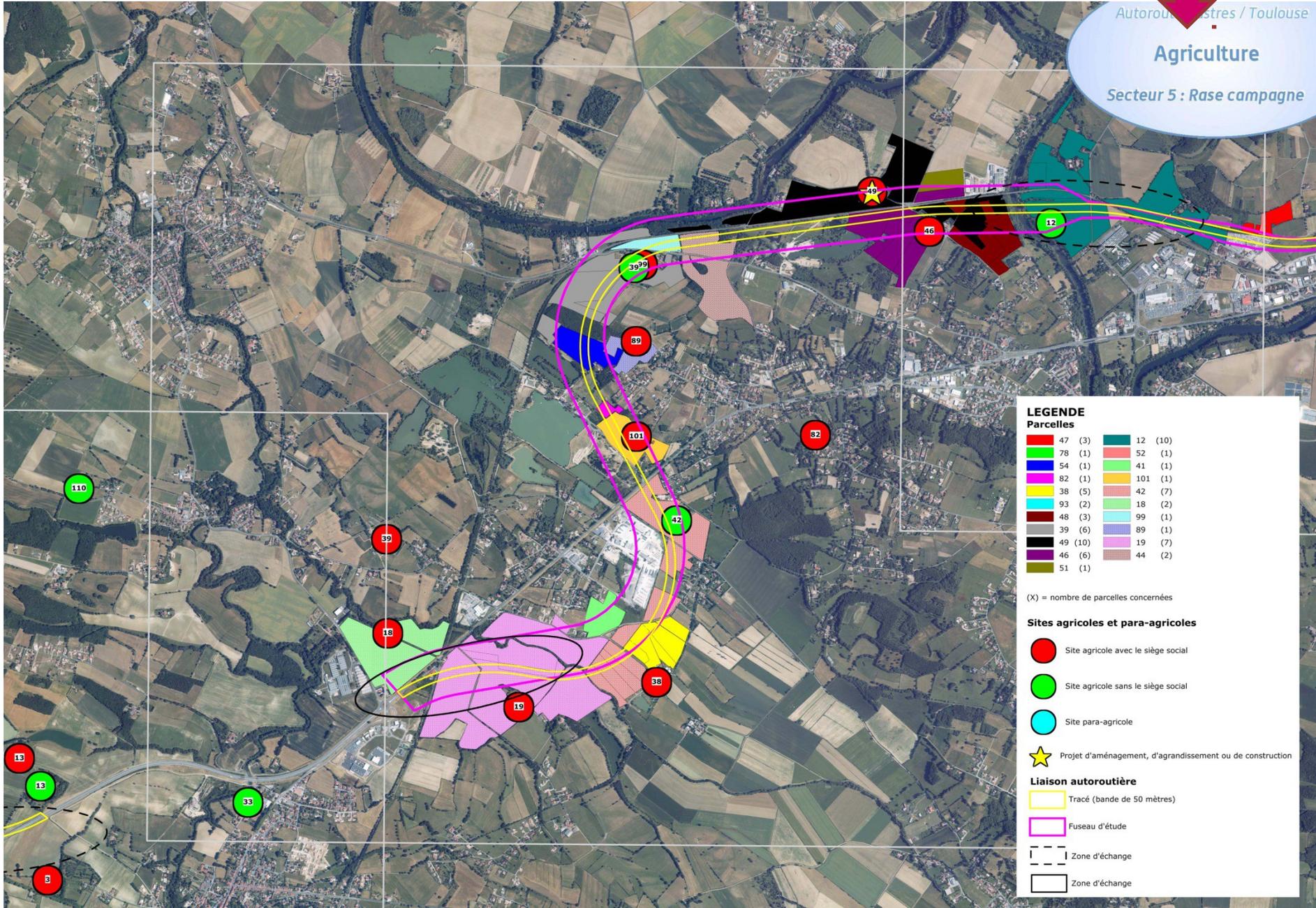
0 300 600 m

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

Autoroute Castres / Toulouse

Agriculture

Secteur 5 : Rase campagne

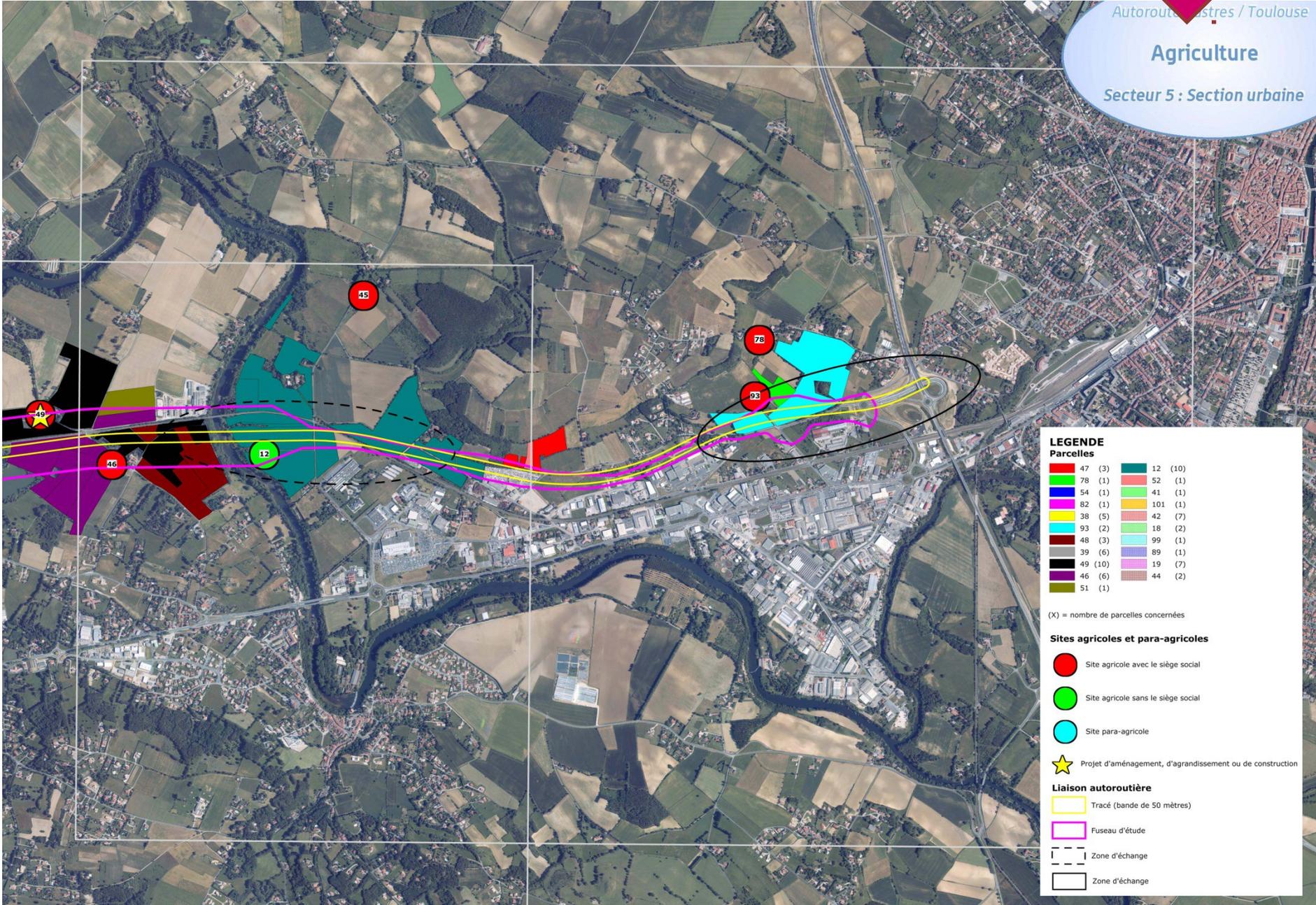


# Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute Castres / Toulouse

Agriculture

Secteur 5 : Section urbaine



**LEGENDE**

**Parcelles**

47 (3)	12 (10)
78 (1)	52 (1)
54 (1)	41 (1)
82 (1)	101 (1)
38 (5)	42 (7)
93 (2)	18 (2)
48 (3)	99 (1)
39 (6)	89 (1)
49 (10)	19 (7)
46 (6)	44 (2)
51 (1)	

(X) = nombre de parcelles concernées

**Sites agricoles et para-agricoles**

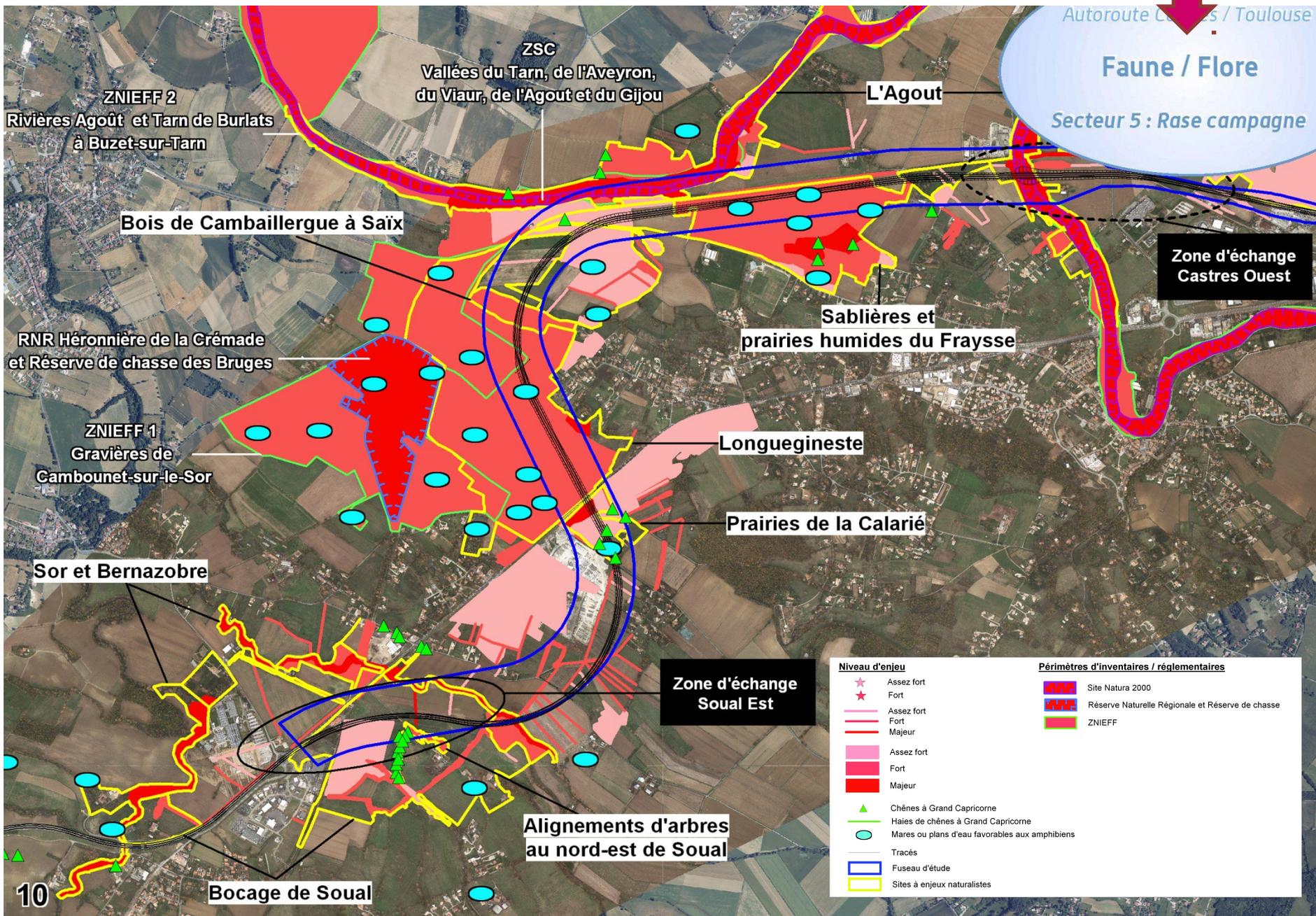
- Site agricole avec le siège social
- Site agricole sans le siège social
- Site para-agricole

★ Projet d'aménagement, d'agrandissement ou de construction

**Liaison autoroutière**

- Tracé (bande de 50 mètres)
- Fuseau d'étude
- - - Zone d'échange
- Zone d'échange

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

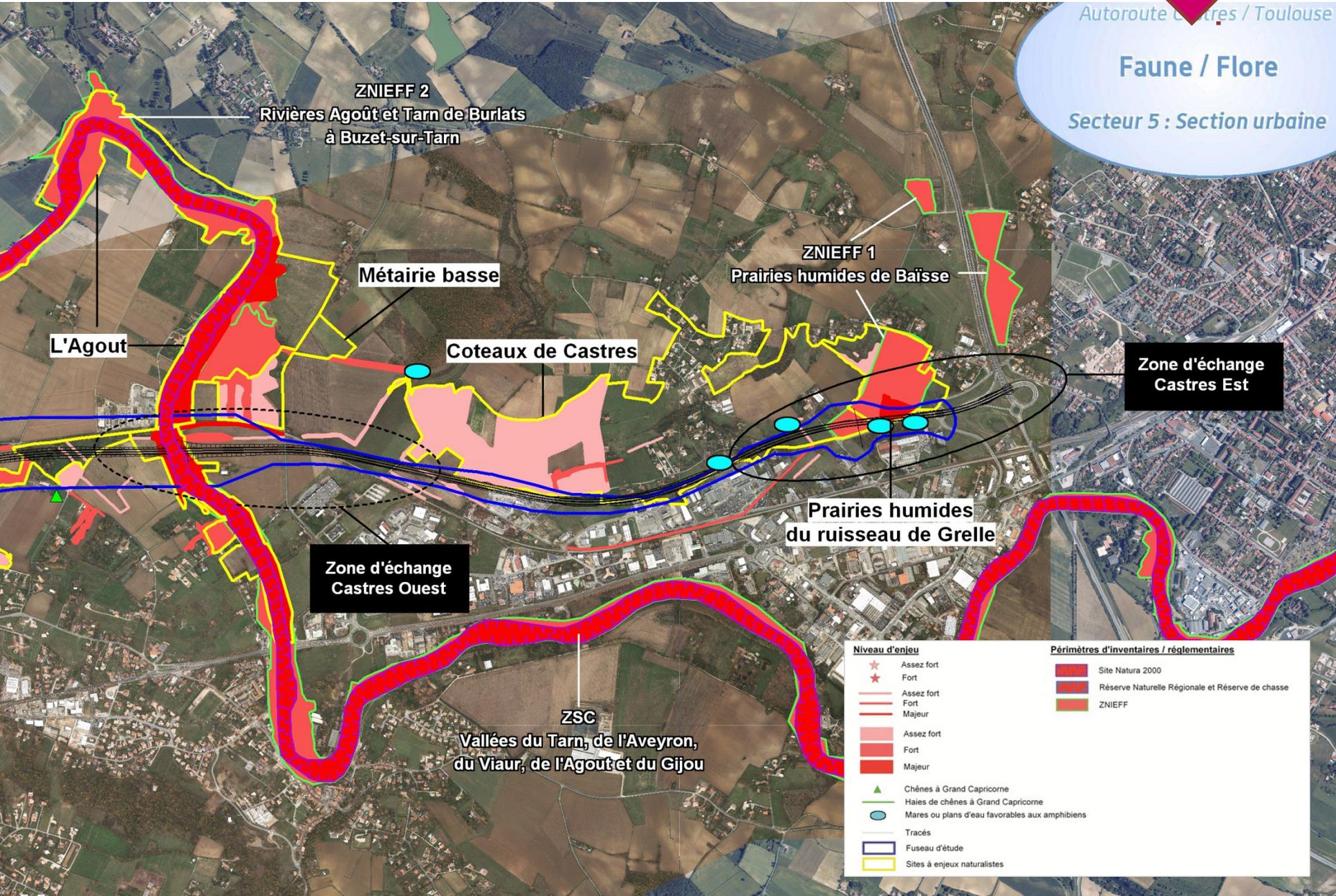


# Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute Castres / Toulouse

Faune / Flore

Secteur 5 : Section urbaine



L'Agout

ZNIEFF 2  
Rivières Agoût et Tarn de Burlats  
à Buzet-sur-Tarn

Métairie basse

Coteaux de Castres

ZNIEFF 1  
Prairies humides de Baisse

Zone d'échange  
Castres Est

Zone d'échange  
Castres Ouest

Prairies humides  
du ruisseau de Grelle

ZSC  
Vallées du Tarn, de l'Aveyron,  
du Viaur, de l'Agoût et du Gijou

**Niveau d'enjeu**

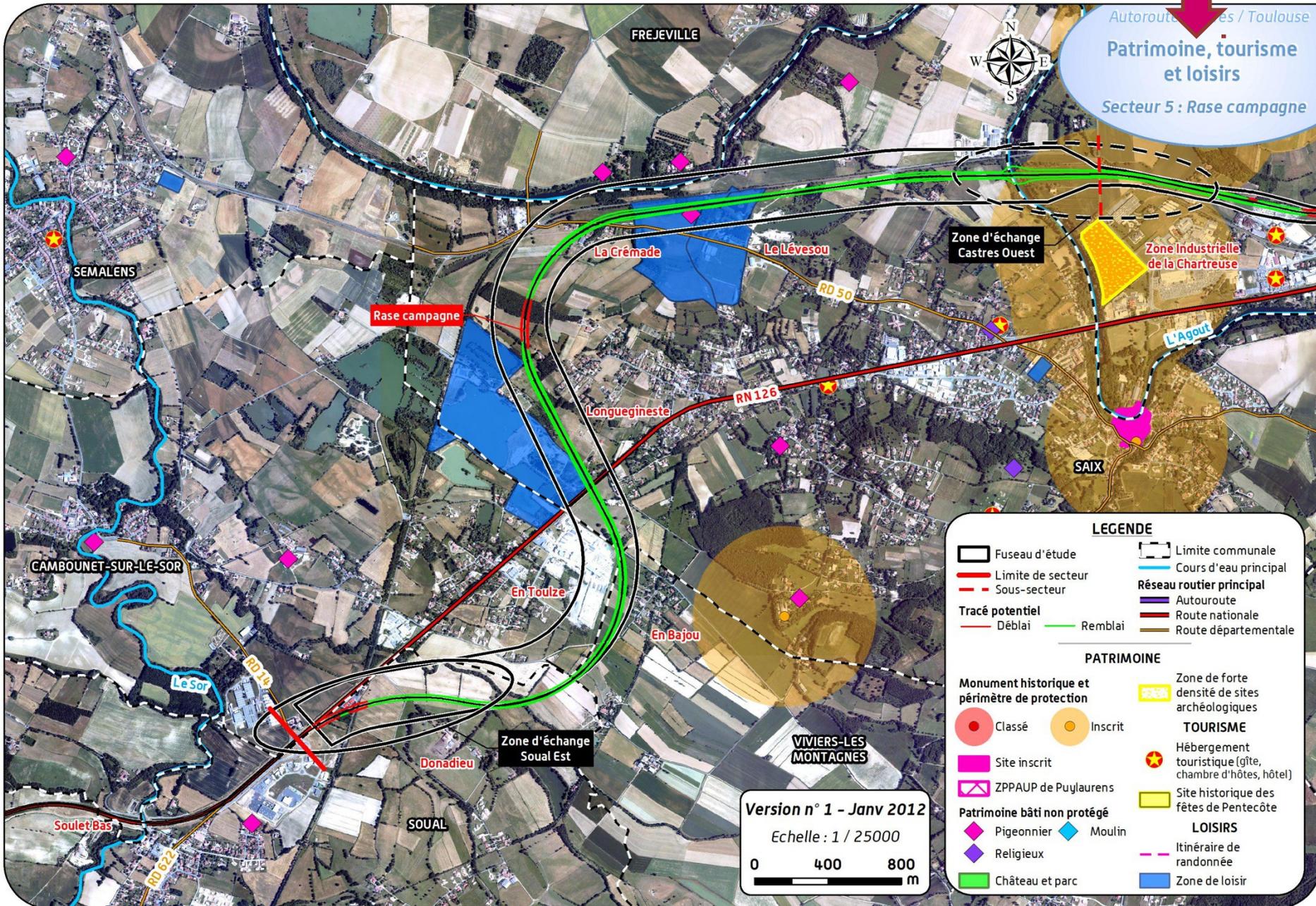
- ★ Assez fort
- ★ Fort
- Assez fort
- Fort
- Majeur
- Assez fort
- Fort
- Majeur

- ▲ Chênes à Grand Capricorne
- Haies de chênes à Grand Capricorne
- Mares ou plans d'eau favorables aux amphibiens
- Tracés
- Fuseau d'étude
- Sites à enjeux naturalistes

**Périmètres d'inventaires / réglementaires**

- Site Natura 2000
- Réserve Naturelle Régionale et Réserve de chasse
- ZNIEFF

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)



Autoroutes / Toulouse  
**Patrimoine, tourisme et loisirs**  
 Secteur 5 : Rase campagne

**LEGENDE**

Fuseau d'étude	Limite communale
Limite de secteur	Cours d'eau principal
Sous-secteur	<b>Réseau routier principal</b>
Tracé potentiel	Autoroute
Déblai	Route nationale
Remblai	Route départementale

**PATRIMOINE**

Monument historique et périmètre de protection	Zone de forte densité de sites archéologiques
Classé	Inscrit
Site inscrit	Hébergement touristique (gîte, chambre d'hôtes, hôtel)
ZPPAUP de Puylaurens	Site historique des fêtes de Pentecôte
Patrimoine bâti non protégé	Itinéraire de randonnée
Pigeonnier	Zone de loisirs
Religieux	
Château et parc	

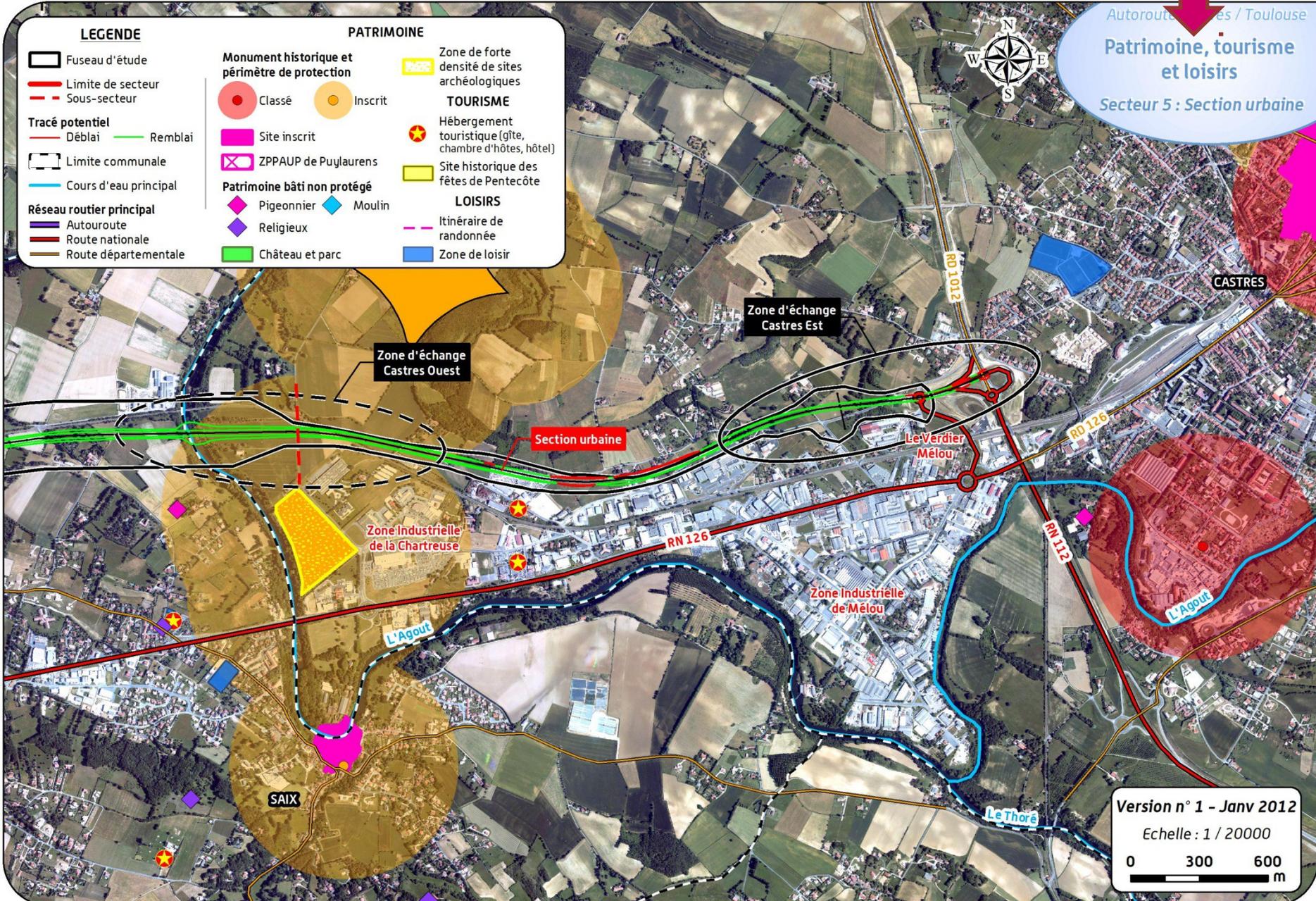
Version n° 1 - Janv 2012  
 Echelle : 1 / 25000  
 0 400 800 m

# Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute des / Toulouse

Patrimoine, tourisme  
et loisirs

Secteur 5 : Section urbaine





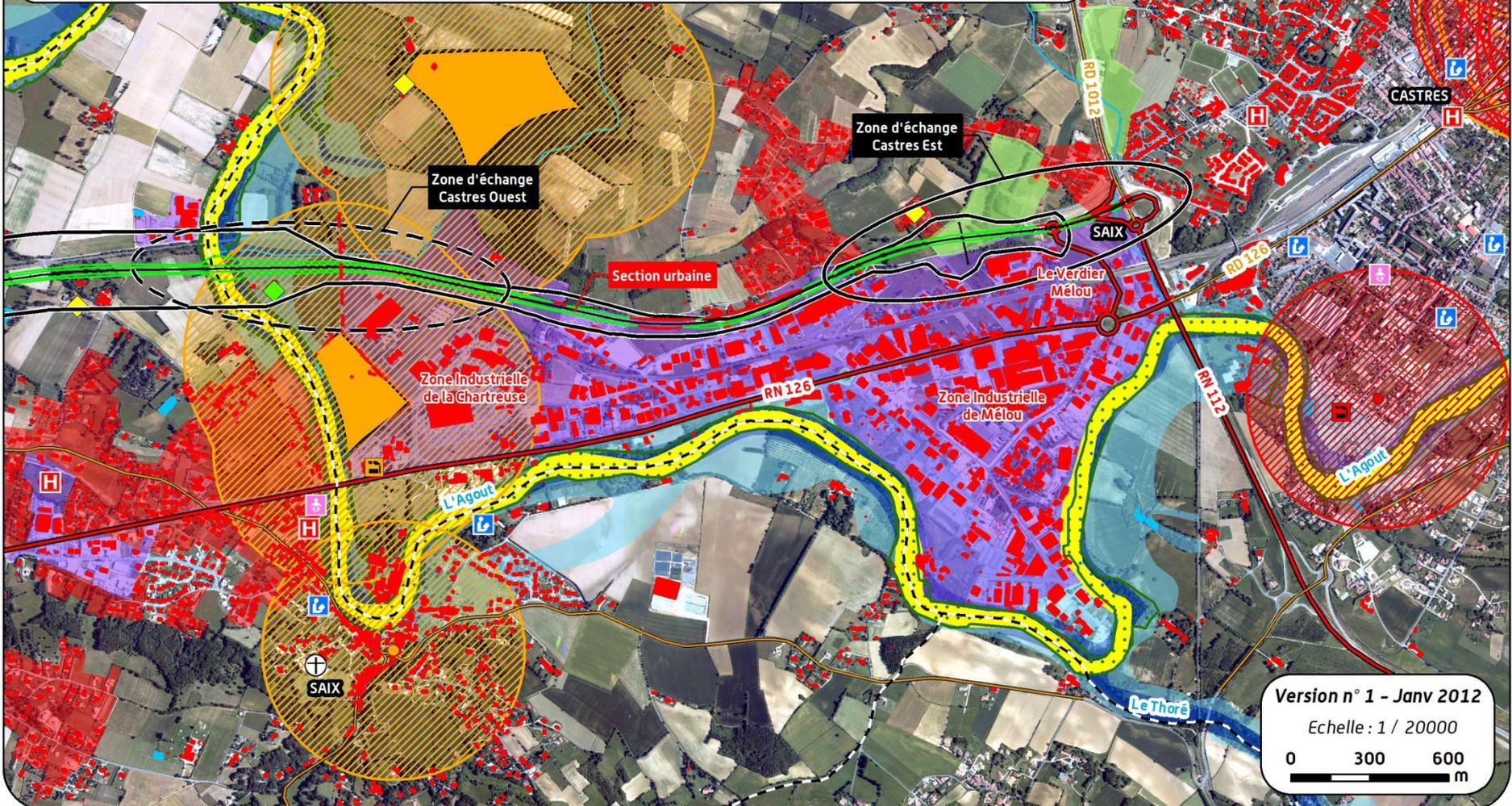
# Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute Castres / Toulouse

## Synthèse des enjeux environnementaux

Secteur 5 : Section urbaine

LEGENDE		ICPE de type SEVESO		MILIEU PHYSIQUE		MILIEU NATUREL	
Fuseau d'étude	Zone d'urbanisation actuelle et future	Seuil Haut	Seuil Bas	<b>Réseau routier principal</b>		Site du réseau Natura 2000	Réserve naturelle régionale
Limite de secteur	Zone d'activité actuelle et future	Autoroute		Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaire	ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2
Sous-secteur	(Sur la base des documents d'urbanisme)	Route nationale	Route départementale	Plan d'eau		<b>PATRIMOINE</b>	
<b>Tracé potentiel</b>	Bâti  Cimetière	Aérodrome	Aérodrome	<b>Zone inondable</b>		<b>Monument historique et périmètre de protection</b>	
Déblai  Remblai	<b>Bâti sensible aux bruits</b>	Etablissement de santé	Etablissement scolaire	Crue fréquente	Crue exceptionnelle	Classé	Inscrit
Limite communale	Poste électrique	Site agricole et siège social	Site agricole				
<b>MILIEU HUMAIN</b>							



Version n° 1 - Janv 2012  
 Echelle : 1 / 20000  
 0 300 600 m

# Secteur 5 : de Soual à Castres

## Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts du projet (valeur janvier 2012)

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET	ECHANGEUR DE SOUAL EST	ECHANGEUR DE SAINT-PALAIS
<b>Urbanisation cadre de vie</b>	26 bâtis à acquérir potentiellement 250 personnes concernées par le dépassement du seuil de la réglementation bruit Passage à proximité de 2 ICPE de la zone industrielle de la Chartreuse Passage à proximité d'une crèche rétablissements routiers	Impact faible	Impact faible
<b>Milieu physique</b>	2,2 ha du champ d'expansion de la crue fréquente	Impact faible	Impact faible
<b>Agriculture</b>	Impact sur plusieurs exploitations : la n°19 devant être restructurée ou relocalisée, les n°12, 42 et 101 qui doivent être restructurées, les n°39 et 99 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Impact sur l'exploitation n°19 qui doit être restructurée ou relocalisée	Impact sur l'exploitation n°93 dont les parcelles concernées sont en cours d'acquisition
<b>Faune et flore</b>	Impact sur les prairies humides de la Calarié (Trèfle maritime) Franchissement de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Loutre d'Europe) Franchissement du Sor et du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères Chênes abritant le Grand Capricorne Proximité de la Réserve naturelle régionale de la «Héronnière de la Crémade»	Proximité du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Emprise sur les prairies humides du ruisseau de Grelle
<b>Patrimoine, loisirs et paysage</b>	Proximité du monument historique La Chartreuse de Saix et du Domaine de la Fédial Proximité de 2 hôtels et de la base de loisirs de la DICOSA artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage
<b>Coût</b>	<b>83 M€ TTC*</b>	-	-

### TRACE DE REFERENCE

- présence de nombreux batis en raison de la proximité de Castres.
- nécessité d'effectuer un traitement spécifique des milieux et de leur fonction de corridor écologique notamment en raison de la présence d'espèces ayant un fort intérêt patrimonial..
- Etudes complémentaires sur opportunité de l'échangeur de la VC50

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

# 4

## **La décision ministérielle du 22 avril 2014 et ses conséquences**



# La DM du 22/04/2014 et ses conséquences

- Accord pour la poursuite du projet sous forme concédée ;
- Objectif de coût plafond : projet 420 M€ HT valeur 2020 correspondant à une subvention Etat de 90 M€ HT valeur 2020 soit 50 % de la subvention → participation collectivités au même niveau ;
- Si nouveaux aménagements pour limiter les effets du péage sur usagers locaux ou pour desserte plus fine des territoires : prise en charge par les collectivités territoriales ;
- Enquête publique à lancer fin 2015 → nécessité d'arrêter le tracé de référence avant l'été 2014.

# 5

## **Les étapes du projet d'ici l'enquête publique**



# Les étapes à court terme pour poursuivre le projet

- Juin 2014 : 5 réunions d'information intercommunales :

10/06 APRES-MIDI	Secteur 5	CASTRES
11/06 APRES-MIDI	Secteur 4	PUYLAURENS
12/06 APRES-MIDI	Secteur 3	CUQ TOULZA
13/06 MATIN	Secteur 1	GRAGNAGUE
13/06 APRES-MIDI	Secteur 2	VERFEIL

- 24 juin 2014 : comité de suivi puis comité de pilotage  
⇒ décision du préfet de Région : arrêt du tracé et des échangeurs
- A la rentrée 2014 : sur VC50, Soual et Puylaurens :  
réunions avec les élus concernés puis Copil  
=> décision du préfet de Région

# Les principales études en vue de l'enquête publique

- Actualisation des études de trafic (nouvelle enquête et comptages en juin)
- sondages géotechniques ;
- études sur les rétablissements routiers, agricoles ;
- actualisation des études environnementales (inventaires réalisés entre le printemps 2011 et le printemps 2012) ;
- étude de bruit ;
- étude agricole : mesures de rétablissement agricoles ;
- étude socio-économique
- étude air santé ;
- rédaction de l'étude d'impacts du projet (impacts et mesures) (...).

# Les procédures à mener avant enquête publique

- Audit de sécurité pour le volet routier ;
  - Concertation inter-administrative ;
  - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
  - Saisine des présidents de conseil général pour l'aménagement foncier
  - Saisine de l'autorité environnementale ;
  - Information du commissariat général à l'investissement et transmission du dossier d'évaluation socio économique si demande du CGI ;
- et en parallèle :
- Nouvelle saisine de la Commission nationale du débat public (art. L-121-12 code de l'environnement);

# Les concertations prévues avant enquête publique après le choix du tracé

A l'avancement des études, les échanges suivants sont prévus par le maître d'ouvrage :

- Échanges avec élus concernés sur échangeur VC50, Soual et Puylaurens ;
- Réunions techniques avec les élus des communes situées sur le tracé sur les rétablissements, l'insertion du projet (paysage, bruit, cadre de vie...) ;
- Groupes de travail thématiques « Environnement » et « agriculture et aménagement » sur les mesures d'atténuation, notamment ;
- Réunions avec les communes pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (avec préfecture et DDT)

# 6

**Le calendrier prévisionnel jusqu'à  
l'enquête publique**

# Calendrier prévisionnel jusqu'à l'enquête publique

## Calendrier

